

Montréal, le 03 février 2021

Objet : Ré-ouverture possible de la carrière de Montréal (89420)

Monsieur le Préfet, Monsieur le commissaire enquêteur,

Ayant pris connaissance par la presse du projet de réouverture du site voisin pour l'exploitation de la carrière de roche massive et du développement d'une installation de stockage de déchets inertes, nous vous faisons part de nos préoccupations et attirons votre attention sur l'impact direct qu'auraient ces activités sur la nôtre.

Le Château de Monthelon est un lieu d'accueil d'artistes en résidence. Il est situé à 300 mètres de cette carrière, c'est donc le voisinage le plus proche. C'est également un lieu d'habitation de plusieurs familles avec enfants et un lieu de travail. Le Château de Monthelon a ouvert ses portes en 1989 et nous accueillons aujourd'hui plus de 150 artistes toute l'année, des artistes venant du monde entier.

Ce lieu calme et ouvert sur la vallée en fait un endroit propice et parfait pour la création, atout majeur pour le développement de notre activité. C'est pour ces raisons que l'État (par l'intermédiaire de la DRAC BFC), le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil Départemental de l'Yonne, le Pays Avallonnais, La Communauté de Communes du Serein nous soutiennent depuis de nombreuses années et ce, chaque année davantage. Nous sommes actuellement en phase de préfiguration pour devenir une "Scène conventionnée, Art et Création, d'intérêt national" (la seconde de l'Yonne). Par ailleurs, notre lieu est également l'objet d'un projet de rénovation, également appuyé par les collectivités territoriales dans leur ensemble, afin d'améliorer les conditions d'accueil des artistes et permettre le développement de nos futures activités.

Dans ces conditions, nous sommes particulièrement inquiets d'apprendre que la carrière voisine pourrait ré-ouvrir dans les conditions présentées aux habitants via l'enquête publique en cours. En effet, nous pouvons d'ores et déjà anticiper sur les impacts suivants :

- Les nuisances sonores constituent le premier élément majeur qui porterait préjudice à notre activité. Nous recevons régulièrement des réalisateurs et réalisatrices pour tourner des films, ainsi que des artistes musiciens qui viennent pour enregistrer leurs œuvres. Ces deux types d'activité seraient rendues impossible par le bruit généré par l'activité de la carrière (tirs, trafics, excavations..)
- D'autre part, la configuration de la route départementale RD 957 en fait un carrefour extrêmement dangereux. Or, le chemin supérieur de la carrière se situe exactement en face du chemin d'accès au Château, emprunté par les artistes en résidence et les habitants, mais également par le public qui se rend à nos différentes manifestations publiques. Il se trouve directement après un virage important, avec une visibilité réduite. Nous sommes soucieux de l'augmentation des risques d'accident consécutifs.
- Nous savons à quel point les poussières générées par une carrière en exploitation sont incontrôlables et viennent se déposer partout aux alentours. Les terres agricoles pourraient en subir les conséquences, ainsi que le jardin potager du château, conduit en permaculture. Les conditions climatologiques tendent vers des étés caniculaires avec sécheresse de plus en plus fréquents qui accentuent cette problématique de poussières volatiles.
- Nous sommes également extrêmement inquiets quant au contrôle des polluants (nitrate, fuel...) lié notamment au développement sur site de stockage de déchets, ce qui aurait un impact délétère sur la faune et la flore locale, comprenant pourtant des espèces protégées.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer ce projet qui est de nature à fragiliser notre lieu de recherche artistique, et tous ses alentours.

Nous vous remercions de l'attention que porterez à ce courrier et vous prions, messieurs, d'agréer nos sincères salutations.

Pour l'association du Château de Monthelon, Patrice Wojciechowski, président

